

PRÉSENTATION DU PROTOCOLE - GESTION DE DOUTE SUR LA CONSOMMATION DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE

Année scolaire 2025-2026

École secondaire Le Delta

Direction : Mme Vanessa Tanguay



Table des matières

1. *Présentation*
2. *Objectifs*
3. *Principes directeurs du protocole*
4. *Définition de psychotropes*
5. *Définition de la toxicomanie*
6. *Stratégies d'intervention, en toxicomanie, retenues :*
 - 6.1. *La stratégie préventive*
 - 6.2. *La stratégie d'intervention*
 - 6.3. *La stratégie disciplinaire*
7. *Rôles et responsabilités :*
 - 7.1. *La direction*
 - 7.2. *Les enseignants, les services complémentaires et les autres membres du personnel*
 - 7.3. *Les élèves*
 - 7.4. *Le service de police*
 - 7.5. *Les partenaires externes*
8. *Règles de l'école en matière de psychotropes*
9. *Protocole d'intervention en prévention de la toxicomanie*

Annexes

- *Tableau synthèse du protocole d'intervention*
- *Mieux connaître les psychotropes*

1. Présentation

Le présent protocole d'intervention en toxicomanie a été élaboré par l'école secondaire Le Delta afin d'offrir un cadre d'action cohérent, rigoureux et humain face aux situations de consommation ou de possession de substances psychotropes en milieu scolaire. Il vise à protéger la santé et la sécurité des élèves, à soutenir leur réussite éducative et à favoriser un environnement sain et sécuritaire, exempt de consommation. Dans un contexte où les substances psychoactives se diversifient, (cannabis légal, vapotage de nicotine et de THC, médicaments d'ordonnance utilisés à mauvais escient, alcool, opioïdes synthétiques et nouvelles drogues de synthèse) il est essentiel que le milieu scolaire se dote de pratiques actualisées, réalistes et bienveillantes. Ce protocole s'inscrit dans la mission éducative de l'école : instruire, socialiser et qualifier, tout en outillant les jeunes à faire des choix responsables et sécuritaires.

2. Objectifs

Le protocole d'intervention en toxicomanie vise à prévenir la consommation de psychotropes chez les élèves par la sensibilisation et la promotion de saines habitudes de vie, à intervenir rapidement et adéquatement lors de situations suspectées ou confirmées de consommation ou de possession, à encadrer les comportements à risque en maintenant une approche éducative, à favoriser l'accès à des ressources d'aide internes et à collaborer avec les parents et les partenaires externes afin d'assurer la cohérence des interventions. L'objectif ultime est d'assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire, exempt d'influence de substances, et de soutenir les élèves dans le développement de leur autonomie et de leur bien-être.

3. Principes directeurs du protocole

- L'école est un lieu d'éducation et ne peut tolérer que des élèves se présentent à ses activités sous l'effet d'un psychotrope.
- Les interventions en matière de toxicomanie doivent être menées dans le respect des droits, de la confidentialité et de la dignité des élèves.
- L'approche privilégiée est préventive et éducative, misant sur la responsabilisation plutôt que la punition seule.
- Les interventions doivent tenir compte du statut de mineur des élèves et des obligations légales de l'école.
- Toute action doit viser à protéger la santé, la sécurité et la réussite scolaire des jeunes.

4. Définition de psychotropes

Le terme psychotrope désigne toute substance qui agit sur le système nerveux central, modifiant le comportement, l'humeur, la perception ou les fonctions mentales d'une personne. Pour les fins du présent protocole, cette définition englobe : les drogues illégales, les substances légales pouvant être utilisées à mauvais escient, telles que l'alcool, la nicotine, les produits de vapotage, les boissons énergisantes, les médicaments d'ordonnance ou en vente libre utilisés sans prescription ou de manière abusive et les nouveaux psychotropes synthétiques, souvent distribués sous forme de comprimés, cristaux ou vaporisateurs, et parfois vendus en ligne. Ces substances, qu'elles soient légales ou non, peuvent altérer le jugement, la concentration, les réflexes, la mémoire et le comportement, mettant ainsi à risque la sécurité et la réussite scolaire des élèves.

5. Définition de la toxicomanie

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS) et les révisions récentes du DSM-5 (2022), la toxicomanie (ou trouble lié à l'usage d'une substance) se caractérise par : un besoin compulsif ou incontrôlable de consommer une substance, une tolérance accrue, nécessitant des doses plus fortes pour obtenir le même effet, une dépendance psychologique et/ou physique, une perte de contrôle malgré les conséquences négatives sur la santé, les relations et le fonctionnement scolaire ainsi qu'un impact significatif sur la vie quotidienne de l'individu. La distinction entre l'usage occasionnel, l'abus et la dépendance demeure cruciale. Le rôle de l'école n'est pas de poser un diagnostic médical, mais de détecter les signes préoccupants, d'intervenir de manière éducative et de référer l'élève vers les ressources compétentes s'il y a lieu.

6. Stratégies d'intervention en toxicomanie retenues

L'école secondaire Le Delta adopte trois stratégies complémentaires et nécessaires pour prévenir et gérer les situations de consommation ou de possession de psychotropes : la stratégie préventive, la stratégie d'intervention et la stratégie disciplinaire.

6.1 La stratégie préventive

Elle s'adresse à tous les élèves, avant même l'apparition de comportements problématiques. L'objectif est de promouvoir des choix de vie sains et d'outiller les jeunes à reconnaître les risques associés à la consommation.

Axes d'intervention :

- Promotion de la santé et du bien-être en collaboration avec les partenaires externes : intégration d'activités sur la gestion du stress, la santé mentale et la résilience (École en santé, Hors-Piste, Action tox, etc.).
- Prévention primaire : information et sensibilisation pour l'ensemble des élèves (campagnes, ateliers, conférences).
- Prévention secondaire : dépistage et accompagnement des élèves présentant des signes de vulnérabilité (absentéisme, baisse de motivation, comportements à risque).
- Prévention tertiaire : suivi individualisé des jeunes ayant déjà consommé ou à risque de rechute, en collaboration avec les services d'aide et/ou l'intervenant (e) en toxicomanie.
- Personnes ressources impliquées : intervenants en milieu scolaire, enseignants, services complémentaires tel que le service de police, les partenaires externes, etc.

6.2 La stratégie d'intervention

Cette stratégie vise à apporter de l'aide et du soutien à un élève confronté à des problèmes de consommation ou soupçonné d'usage de psychotropes. Il y a trois étapes clés pour cette stratégie : **Dépistage** - identification des signes de consommation ou de détresse par le personnel scolaire, **Évaluation** - rencontre confidentielle avec un intervenant pour comprendre la situation et établir un plan d'action et **Traitement/Accompagnement** - orientation vers les services internes ou externes appropriés. Cette étape permet une intervention rapide, discrète et respectueuse, une collaboration entre la direction, les intervenants scolaires, les partenaires externes et les parents, une documentation des interventions et suivi hebdomadaire pour les cas confirmés.

6.3 La stratégie disciplinaire

Cette stratégie définit les règles de conduite et les sanctions applicables en cas de possession, de consommation ou de trafic de psychotropes sur le terrain scolaire ou lors d'activités parascolaires. Cette stratégie a comme principe une application équitable et graduée des sanctions selon la gravité des faits, une association obligatoire d'une mesure d'aide à chaque sanction disciplinaire, un signalement systématique à la direction et, au besoin, au service de police ainsi qu'une communication avec les parents ou les tuteurs légaux.

7. Rôles et responsabilités

L'efficacité du protocole repose sur la concertation et la collaboration de tous les acteurs du milieu scolaire.

7.1 La direction

- Coordonne les interventions en matière de prévention et de gestion des situations liées à la consommation;
- Entament le protocole d'intervention en gestion de doute de consommation;
- S'assure de la cohérence et de la légalité des mesures disciplinaires appliquées;
- Maintient un climat éducatif sécuritaire et respectueux;
- Collabore avec le service de police en cas d'infraction à la loi;
- Supervise la mise à jour annuelle du protocole.

7.2 Les enseignants, services complémentaires et autres membres du personnel

- Participent activement à la prévention par la sensibilisation et l'observation;
- Signalent à la direction toute situation suspecte ou préoccupante;
- Collaborent avec les intervenants scolaires et externes;
- Favorisent une relation de confiance avec les élèves;
- Soutiennent la réinsertion d'un élève après une suspension ou une démarche d'aide.

7.3 Les élèves

- Ont la responsabilité de respecter les règles du présent protocole;
- S'engagent à maintenir un comportement sain et sécuritaire;
- Peuvent demander de l'aide à un intervenant ou à la direction en toute confidentialité;
- Participent activement à leur démarche de prévention ou de réhabilitation.

7.4 Le service de police

- Collabore à la prévention et à la sensibilisation auprès des jeunes;
- Intervient lors de situations où la loi est enfreinte (possession, trafic, consommation sur le terrain scolaire);
- Soutient la direction dans l'application de mesures légales appropriées;
- Contribue à la sécurisation du milieu scolaire.

7.5 Les partenaires externes

- Connaissent le protocole et s'y réfèrent dans leurs interventions auprès des élèves;
- Offrent un soutien spécialisé aux jeunes (toxicomanie, santé mentale, soutien familial, etc.);
- Participent aux comités d'intervention ou d'étude de cas si cela est approprié;
- Contribuent à la formation continue du personnel scolaire;

8. Règles de l'école en matière de psychotropes

Les comportements suivants sont strictement interdits sur le terrain de l'école, dans l'autobus scolaire, et lors de toute activité parascolaire ou sortie organisée :

- Posséder, consommer ou distribuer tout type de psychotrope, qu'il soit légal ou non
- Avoir en sa possession du matériel associé à la consommation (pipes, vaporisateurs, papiers à rouler, etc.);
- Encourager ou inciter un autre élève à consommer.

Toute infraction entraîne des mesures disciplinaires pouvant aller d'un avertissement formel à une suspension externe, et, selon la gravité, une intervention policière. Une étude de cas est effectuée pour chaque situation afin d'évaluer les besoins de l'élève, d'établir un plan d'aide ou d'action et d'assurer le suivi avec les parents.

9. Protocole d'intervention en prévention de la toxicomanie

Le protocole d'intervention détaille les étapes selon la situation : soupçon, consommation confirmée, possession simple, soupçon de trafic. La direction détermine la suite : rencontre de soutien, surveillance accrue, référence à un intervenant, etc.

Soupçon de consommation :

1. L'intervenant ou le membre du personnel qui observe des signes de consommation en informe immédiatement la direction.
2. Une rencontre a lieu avec l'élève pour recueillir les faits et évaluer l'état.
3. Un rapport d'observation est consigné au dossier.

Consommation confirmée :

1. L'élève est immédiatement retiré de la classe par la direction.
2. La direction rencontre l'élève. (Selon la situation, l'élève peut être fouillé et retourné à la maison.)
3. Les parents sont avisés.
4. Si du matériel interdit est retrouvé, le service de police est contacté.
5. Saisie et transfert du matériel au service de police

Possession simple :

1. Signalement immédiat à la direction.
2. Fouille au besoin, avec la direction et un témoin ou avec un policier (idéalement de même genre que l'élève) et retrait de l'élève de la classe.
3. Rencontre direction-élève-parents.

Soupçon de trafic :

1. Rapport immédiat à la direction.
2. Rencontre de l'élève par la direction.
3. Fouille au besoin et appel au policier rattaché à l'école.

Annexes

Tableau synthèse

Situation	Mesures d'intervention	Ressources impliquées
Soupçon de consommation	Discussion avec l'élève, évaluation de l'état, note au dossier	Enseignant, direction, intervenant (e) en toxicomanie
Consommation confirmée	Suspension, appel aux parents, rencontre d'évaluation, plan d'aide ou plan d'action	Direction, intervenant (e) en toxicomanie, parents, service de police au besoin
Possession simple	Retrait de la classe, fouille au besoin, suspension, contrat d'engagement	Direction, parents, service de police
Trafic ou distribution	Saisie du matériel, suspension, étude de cas, référence policière	Direction, service de police, parents
Récidive	Réévaluation du dossier, transfert possible, suivi externe	Direction, intervenants, partenaires externes

Tableau des psychotropes

Produits	Appellations courantes	Signes observables
Alcool	Vin, bière, spiritueux, shooters	Odeur d'alcool, démarche instable, propos incohérents, désinhibition, fatigue, ralentissement moteur
Cannabis	Marijuana, pot, weed, hasch, wax, joints, cartouches THC	Rougeur des yeux, rires incontrôlés, lenteur, odeur caractéristique, baisse de motivation, usage de vapoteuse
Vapotage (nicotine/THC)	Vape, pen, puff, pod, juice	Discrétion apparente, odeurs sucrées, toux, nervosité, dépendance rapide, baisse de concentration
Opioides	Fentanyl, oxycodone, hydromorphone, patchs	Somnolence, ralentissement respiratoire, pupilles contractées, risques de surdose
Stimulants	Amphétamines, cocaïne, MDMA, médicaments ADHD abusés	Agitation, insomnie, dilatation des pupilles, nervosité, jasette excessive
Hallucinogènes	LSD, champignons, ecstasy, kétamine	Désorientation, propos incohérents, hallucinations visuelles ou auditives, anxiété intense
Médicaments détournés	Xanax, Ativan, Ritalin, codéine	Somnolence, désintérêt, manque de concentration, confusion
Polyconsommation	Mélange de plusieurs substances	Changements rapides d'humeur, comportement imprévisible, perte de contrôle